

ÉDITORIAL

PAR FRANÇOIS-XAVIER PIETRI

Le doute

C'est peu de dire que la photographie des économies occidentales présente un ciel plutôt orageux pour 2008. Aux États-Unis, la crise des subprimes n'a pas fini de produire ses effets, à la fois sur la marche de l'économie et sur le système bancaire et financier. D'un côté, les banques souffrent — en atteste le lot quotidien des annonces de comptes calamiteux pour la fin de l'année — ; de l'autre, les marchés financiers sont ébranlés et, pour corser le tout, les fondamentaux de l'économie américaine donnent des signes alarmants de craquement. La forte dégradation de l'emploi, celle de l'investissement des entreprises ou encore la baisse de la consommation des ménages sont autant d'éléments d'un cocktail détonnant qui pourrait bien déboucher sur une récession. S'il se confirme, ce coup d'arrêt de l'économie américaine ne pourra pas être sans effets sur celle du Vieux Continent. Le degré d'inquiétude est tel que, pour la première fois depuis fort longtemps, on sent les banquiers centraux très démunis. À cet égard, le discours tenu hier par Ben Bernanke restera dans les mémoires. Il est en effet rarissime qu'un banquier central, qui plus est le patron de la toute puissante Réserve fédérale américaine, en arrive à un quasi-constat... d'impuissance et en appelle à une relance urgente de l'économie. En laissant entendre que la Fed n'avait plus que quelques cartouches à tirer en matière de baisse de taux d'intérêt et en s'interrogeant sur leur efficacité, Ben Bernanke écorne sérieusement un dogme. Celui qui veut que la Fed puisse à elle seule piloter l'économie américaine, comme elle a su si bien le faire sous l'ère d'Alan Greenspan. Mais il n'y a pas que Ben Bernanke à être atteint par le doute. Les atterroissements des pilotes de la BCE en Europe sont à placer dans le même registre. Un jour, deux de ses membres éminents se prononcent pratiquement pour une baisse des taux tant l'économie européenne est fragile. Le lendemain, l'institution se croit obligée de rectifier le tir, en rappelant les dangers d'une inflation galopante. Voilà qui fait mauvais genre. Ou, pis encore, qui traduit le degré d'incertitude dans lequel sont plongés nos gouverneurs.

fxpietri@latribune.fr

La Tribune

Édité par : La Tribune SAS
51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, Directeur de la publication :
Alain Metternich.

Directeur de la rédaction : François-Xavier Pietri. Directeur adjoint : Pascal Aubert. Rédaction en chef centrale : Philippe Mabille (Économie, Tribunes) ; Martine Orange (Entreprises) ; Olivier Provost (La Tribune.fr) ; Bruno Segré (Marchés & Finance). Rédacteurs en chef : Jean-Louis Alcaide (PME-Régions) ; Anne Debray (Édition) ; Patrick de Jacquolot (La Tribune.fr) ; Estelle Leroy (Rendez-vous perso) ; Dominique Mariette (Marchés & Finance) ; Franck Pauly (Vos finances) ; Jérôme Stern (Hors-Séries, Mensuels) ; Daniel Vigneron (Économie, International). Adjoint : Akram Belkaid (Économie, International) ; Eric Benhamou (Forum) ; Pascale Besses-Boumard (Valeurs) ; Jean-Pierre Bourcier (Art de vivre) ; Béatrice d'Erceville (Entreprises) ; Pierre Kupferman (Enquêtes) ; Delphine Girard (Économie France) ; Pascal

Hénisse (Tribunes) : Yan de Kerouguen (Rendez-vous perso) ; Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin (Édition) ; Jean-Baptiste Jacquin (Entreprises) ; Christophe Tricaud (Les Places) ; Nicole Triouleyre (La Tribune.fr).
Directeur général-éditeur : François Dieulesaint. Directeur de la diffusion et de la promotion : Benoît Waucampt (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : Sandra Tricot (01 44 88 47 90). Directeur du développement et du marketing : Fabrice Février. Directeur multimédia : Pascal Laroche.
Publicité : DI Régie (01 44 88 42 60). Président : Jean-Jacques Schardner. Directeur général opérationnel : Hervé Noiret. Directrice publicité commerciale : Nathalie Catholand. Directeur publicité financière : Pierre Gislard. Directeur publicité internationale : Alice Suric. Directeur publicité régionale : Charles d'Augustin.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis ; Méditerranée-Offset-Pressie, Vitrolles ; Rhône Offset-Pressie, Irigny ; Imprimerie Midifax, Toulouse ; Loirefax, Saint-Herblain.

Service abonnement
Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnement : 01 44 82 17 92
Abonnement 1 an (France métro) : 395 € TTC

IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE



Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur - Art. L122-4 du Code de la propriété intellectuelle

La Tribune est une publication de DI Group. Principal associé : Ufipar (LVMH).
Président-directeur général : Alain Metternich.
Directeur général : Jean-Jacques Schardner.
Directeur général adjoint : Nicolas Desbois.
Directeur délégué : Bernard Villeneuve.

LA CHRONIQUE DE... DAVID SPECTOR (*)

Dilemmes gaziers

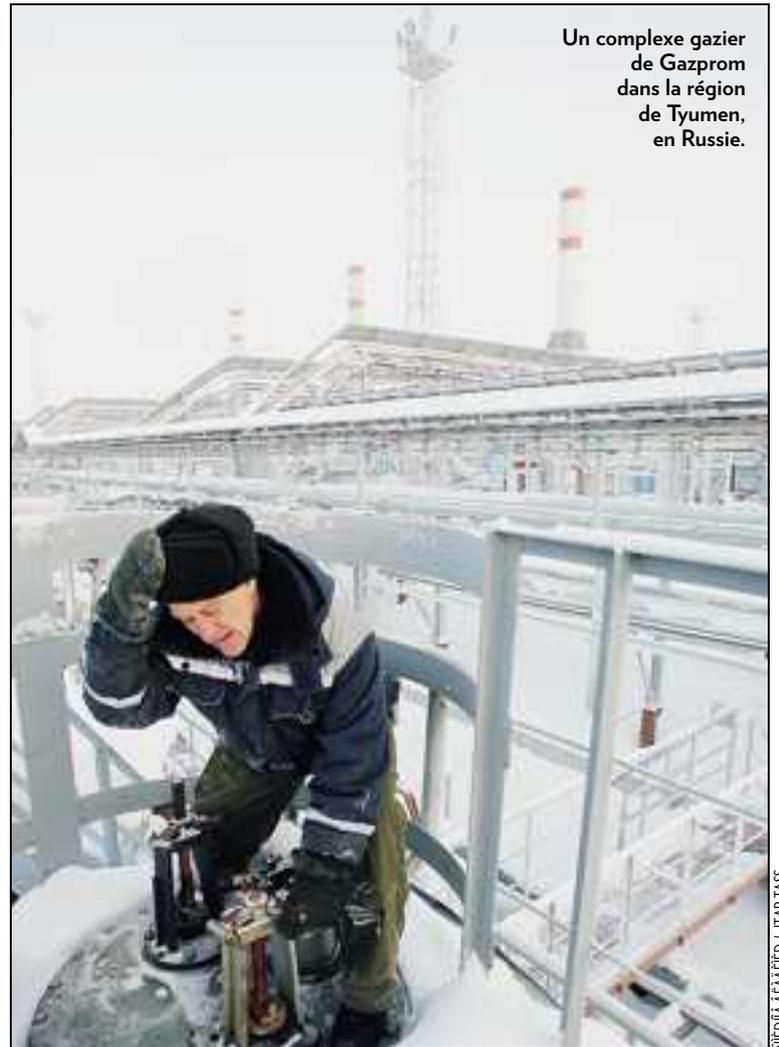
L'inflation est de retour, qui ne manquera pas de pimenter les débats sur le pouvoir d'achat. Parmi ses principales causes figure le renchérissement des matières premières. Pour l'essentiel, en dehors d'éventuelles modulations des taux de TVA, le pouvoir politique n'y peut rien. C'est évident dans le cas des prix alimentaires, déterminés sur un marché mondial concurrentiel. C'est encore assez vrai pour le pétrole, dont l'envolée doit plus à la demande mondiale qu'aux menées de l'Opep, cartel indiscipliné ne représentant que 40 % de la production mondiale.

En revanche, il est un marché sur lequel la puissance publique peut avoir un impact considérable : celui du gaz. La nature a concentré les réserves dans quelques pays. L'Union européenne est donc captive d'un petit nombre d'États producteurs géographiquement proches, dont avant tout la Russie, car, malgré le développement du transport maritime et du stockage de gaz liquéfié, l'approvisionnement se fait encore principalement par gazoducs. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique augmentera encore l'importance de ce marché car le gaz est moins polluant que le charbon ou le pétrole. Dans ce contexte, comment l'Union européenne peut-elle assurer la sécurité de ses approvisionnements et faire face au pouvoir des pays producteurs, notamment pour éviter de payer un prix exorbitant ?

Pour la Commission européenne, la réponse a un nom : concurrence. Bruxelles préconise la séparation verticale entre les infrastructures de transport et distribution, d'une part, et les sociétés actives dans la production ou la commercialisation, d'autre part, afin de garantir aux nouveaux entrants un accès non discriminatoire aux marchés. La Commission recommande aussi de limiter l'ampleur et la durée des contrats de long terme pour éviter le verrouillage du marché. Les arguments en faveur de cette position ne manquent pas.

BRUXELLES PRÉCONISE LA SÉPARATION ENTRE LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION ET LES SOCIÉTÉS ACTIVES DANS LA PRODUCTION OU LA COMMERCIALISATION.

Sur un marché aval plus concurrentiel, chaque fournisseur de gaz serait incité à diminuer ses coûts d'approvisionnement pour acquérir un avantage sur ses rivaux. En particulier, face à une tentative d'augmentation de prix par la Russie, des fournisseurs en concurrence les uns avec les autres auraient intérêt à chercher des solutions alternatives, par exemple en construisant des terminaux méthaniers pour s'approvisionner sur le marché mondial du gaz naturel liquéfié. Au contraire, un



Un complexe gazier de Gazprom dans la région de Tyumen, en Russie.

monopole pourrait se contenter de répercuter tranquillement l'augmentation de ses coûts sur ses clients.

Concurrence insuffisante. Selon ce raisonnement, la concurrence aurait pour effet de diminuer la dépendance de l'Europe par rapport aux États producteurs voisins et donc d'augmenter la sécurité d'approvisionnement. En outre, l'opposition de la Commission à l'intégration verticale, loin de viser seulement les anciens monopoles historiques sur le marché aval (comme GDF et ses homologues européens), contrecarre la stratégie de producteurs qui, comme Gazprom, cherchent à être présents sur la totalité de la chaîne de valeur pour capter en aval la part de la « rente gazière » qui leur échappe encore en amont. Pourtant, malgré ces bienfaits, la concurrence ne suffira pas à rééquilibrer les relations entre pays consommateurs et pays producteurs. Car la source du pouvoir de ces derniers est hors d'atteinte de la Commission.

Celle-ci ne peut pas forcer la Russie ou l'Algérie à scinder Gazprom ou Sonatrach en entités distinctes contraintes de se faire concurrence. Elle peut, tout au plus, augmenter la concurrence que se livrent entre eux les clients européens de ces mastodontes. Le problème est que, ce faisant, elle risque de renforcer involontairement les pays producteurs.

Car les opérateurs gaziers historiques comme GDF disposaient, de par leur position monopolistique sur le marché aval, d'un contre-pouvoir de marché en amont. Obligés de pas-

ser par leur intermédiaire pour atteindre les consommateurs finaux, les producteurs devaient leur abandonner une partie de la rente gazière. Au contraire, face à des opérateurs en concurrence sur un même territoire, les producteurs pourront diviser pour régner et faire monter les enchères. Si la concurrence conduit à la dissipation de la rente sur le marché aval, cela pourrait bien être en faveur des producteurs, pas des consommateurs.

Groupements d'entreprises. Que faire, dès lors, pour conserver en Europe une partie des dizaines de milliards d'euros de la rente gazière ? Le retour aux monopoles nationaux étanches, à le supposer possible, ne serait pas souhaitable, car ceux-ci sont générateurs d'inefficacité en termes de prix et d'investissements. La formule idéale combinerait donc une concurrence vigoureuse sur le marché aval et une limitation de la concurrence en amont, dans les relations avec les grands pays producteurs. On pourrait penser à des groupements d'entreprises par ailleurs concurrentes négociant ensemble avec les producteurs, ou à une coordination accrue entre gouvernements européens.

Ces pistes ne sont pas sans poser de grandes difficultés juridiques et la solution reste à inventer. En tout état de cause, il y a lieu de compléter le « tout-concurrence » prôné à Bruxelles par des mécanismes plus imaginatifs.

(*) Professeur à l'École d'économie de Paris.